

DÉFENDONS NOTRE PLACE DANS LA NATURE

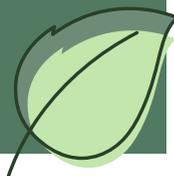


Notre atmosphère, nos forêts, nos cours d'eau, nos océans et nos sols continuent de nous fournir l'air que nous respirons, la nourriture que nous mangeons, l'eau que nous buvons et les matières premières que nous consommons. Ils fournissent aussi des espaces que nous utilisons à des fins récréatives et de récupération. Ceci est souvent décrit comme la **valeur d'usage** de la nature.

Prenons soin d'elle !

Philippe Ferrand

Maire de Bèlignèux



Les Bénéfices d'un Changement d'Équipement

Le remplacement des cheminées à foyers ouverts et des vieux poêles présente de nombreux avantages. Tout d'abord, les nouveaux appareils, comme les poêles à granulés ou les chaudières à bois, sont conçus pour être beaucoup plus efficaces. Ils consomment moins de combustible tout en produisant une chaleur plus homogène et agréable. En outre, ces équipements modernes sont souvent équipés de systèmes de filtration qui réduisent considérablement les émissions de particules fines.

Sur le plan environnemental, la transition vers des appareils de chauffage plus propres contribue à améliorer la qualité de l'air. En réduisant les émissions de polluants, on protège non seulement la santé des habitants, mais on participe également à la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, une meilleure efficacité énergétique signifie moins de consommation de ressources et une réduction des gaz à effet de serre.

Conclusion

La réglementation des cheminées à foyers ouverts et des vieux poêles à bois est un enjeu majeur pour la santé publique et l'environnement. Grâce aux aides de l'État, il est désormais plus accessible pour les ménages de moderniser leur équipement de chauffage. En optant pour des appareils plus performants et moins polluants, chacun peut contribuer à un avenir plus sain et durable. La transition énergétique est un défi collectif, et chaque geste compte pour préserver notre planète pour les générations futures.

CHEM-CHEMINÉE!!

La question de la réglementation des cheminées à foyers ouverts et des vieux poêles est devenue cruciale dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique et de préservation de la qualité de l'air. En France, ces appareils de chauffage, souvent considérés comme des éléments de confort et de convivialité, sont également responsables d'une part significative des émissions de particules fines et de polluants atmosphériques. Ainsi, la nécessité de moderniser ces équipements se fait de plus en plus pressante, tant pour des raisons environnementales que pour la santé publique.

Les Impacts Environnementaux des Cheminées et Poêles Anciens

Les cheminées à foyers ouverts, bien que charmantes, sont très peu efficaces sur le plan énergétique. Elles consomment une grande quantité de bois tout en rejetant une proportion importante de la chaleur à l'extérieur. De plus, les vieux poêles à bois, souvent mal entretenus ou obsolètes, émettent des particules fines qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé, notamment des problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Selon les études, ces appareils peuvent représenter jusqu'à 30 % des émissions de particules fines dans certaines zones urbaines.

Face à ces enjeux, la réglementation s'est durcie. Depuis 2018, la loi sur la transition énergétique impose des normes strictes concernant les appareils de chauffage au bois. Les cheminées à foyers ouverts sont désormais interdites dans les nouvelles constructions, et des incitations sont mises en place pour encourager le remplacement des vieux poêles par des modèles plus récents et moins polluants.

Les Aides de l'État pour le Remplacement des Appareils Anciens

Pour accompagner les ménages dans cette transition, l'État français a mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières. Parmi eux, le programme «MaPrimeRénov'» permet aux propriétaires de bénéficier d'une aide pour le remplacement de leur ancien appareil de chauffage par un équipement plus performant et respectueux de l'environnement. Ce programme est accessible à tous, sous conditions de ressources, et vise à encourager les rénovations énergétiques dans les logements.

De plus, des aides spécifiques sont disponibles pour les ménages modestes, comme le «Coup de pouce chauffage», qui offre une prime supplémentaire pour l'installation de chaudières à haute performance énergétique ou de poêles à granulés. Ces aides sont essentielles pour réduire le coût initial d'un investissement qui peut sembler élevé, mais qui est rapidement rentabilisé grâce aux économies d'énergie réalisées.



RETOUR SUR LA JOURNÉE ENVIRONNEMENT

Samedi 15 mars, 60 bénévoles ont participé à l'opération nationale "J'aime la nature propre".

Cette journée s'est inscrite dans le cadre d'une opération citoyenne de ramassage de déchets nationale, cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité via le dispositif écocontribution, à laquelle les fédérations des chasseurs et donc l'Association des Chasseurs de Béligneux (après avoir été contactés par le Conseil Municipal des Enfants de Béligneux) s'associaient.

Quoi de plus normal pour la commune que de s'inscrire dans cette démarche, d'organiser les parcours, l'animation, d'offrir le café et les gourmandises pour donner des forces à nos ramasseurs, puis de fournir le pot du réconfort après l'effort !

Répartis sur neuf parcours, les participants ont collecté 350 KG de déchets, dont un

matelas, une batterie et un pot de chambre ancien (pour les plus étranges !). Malgré la météo capricieuse, l'organisation était bien rodée et la motivation des volontaires a fait de cette première édition un succès.

Le constat fut unanime : la quantité de déchets abandonnés dans la nature est affligeante.

Certains participants ont résumé la situation avec amertume : « Les grands jettent, les petits ramassent... » Cette première édition a suscité un réel engouement et plusieurs participants ont exprimé le souhait de renouveler l'initiative deux fois par an. On sait ce qu'il nous reste à faire ...

La Fédération des chasseurs est également intervenue à l'école pour sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement.

Rendez-vous à la prochaine édition !

FOCUS SUR LES PROJ



MISE EN PLACE DE LA TÉLÉRELÈVE POUR UNE GESTION INTELLIGENTE DES CONSOMMATIONS D'EAU

Comme pour 7 autres communes du territoire de la 3CM, Béligneux va être équipée de la télérelève des compteurs d'eau. Ce dispositif innovant permettra de suivre les consommations en temps réel, de détecter les fuites rapidement et de simplifier la gestion de l'eau pour les habitants. Une avancée vers une gestion plus durable et efficace des ressources.

D'ici fin 2025, tous les compteurs d'eau de Béligneux seront équipés d'un module dit de « télérelève ». Ce système permet de relever automatiquement les consommations à distance, sans intervention physique ni consultation du cadran du compteur. Grâce à cette technologie, les habitants pourront visualiser leur consommation en temps réel, via une plateforme en ligne sécurisée. En cas de fuite ou d'anomalie par exemple, des alertes seront envoyées par SMS ou e-mail, permettant ainsi de repérer des consommations anormales.

La télérelève apportera plusieurs bénéfices aux usagers :

- Une facturation fondée sur la consommation

réelle, sans estimations ;

- La possibilité de surveiller ses consommations au jour le jour et de mieux maîtriser son budget ;
- Une détection rapide des fuites pour éviter des dégâts coûteux, des coûts et préserver les ressources naturelles.

Pour la 3CM et son délégataire SOGEDO, ce dispositif s'inscrit dans une démarche environnementale visant à réduire les pertes d'eau et à optimiser la gestion du réseau. Les données collectées permettront également d'améliorer le suivi technique et d'assurer un service plus performant.

Les travaux nécessaires pour l'installation du boîtier de télérelève seront réalisés sans coût supplémentaire pour les habitants. Si le compteur actuel n'est pas compatible, il sera remplacé gratuitement. Les interventions se dérouleront dans les mois à venir, progressivement jusqu'à fin 2025. Dans la majorité des cas, aucune présence des usagers ne sera requise lors de l'installation (sauf pour les compteurs qui ne se trouvent pas sur la voie publique : la présence du propriétaire sera demandée pour permettre l'accès au compteur).



LE SAVIEZ-VOUS?

L'article 32 du règlement sanitaire départemental énonce l'obligation suivante : « les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant de leurs bâtiments et de leurs abords. »

Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et désherber devant chez lui. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées. À noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

ETS ENVIRONNEMENTAUX

LA FORÊT

La forêt est avant tout le domaine des arbres. Chaque espèce, appelée essence, a besoin de conditions de vie particulières. C'est pourquoi on rencontre des forêts différentes, suivant le climat, le sol et l'altitude où l'on se trouve.

Aujourd'hui le réchauffement annoncé de la planète nous force à réfléchir sur l'avenir.

La forêt n'est pas uniquement peuplée d'arbres. Elle abrite de nombreux végétaux disposés en différents niveaux (strates) : les mousses et les champignons, les plantes herbacées, les arbustes, puis les arbres. Certaines plantes préfèrent les endroits ombragés et d'autres la lumière. Dans un tel milieu, les animaux trouvent une nourriture abondante, et aussi d'excellents abris.

Depuis le sol jusqu'au sommet des arbres,

chacun occupe l'étage qui lui convient. L'homme vit aussi aux dépens de la forêt. Il utilise le bois pour fabriquer ses meubles, son papier, la charpente de sa maison et pour se chauffer.

Dans la nature, la forêt joue un rôle important. Elle recycle en partie l'air et l'eau, mais aussi les matières nutritives.

Par ses racines, elle s'oppose à l'érosion du sol. La forêt est indispensable.

Pour cette raison, la municipalité est fière de la création de la fédération de la forêt de Béligneux, car notre forêt a besoin que l'on s'occupe d'elle !

Il nous semble qu'aujourd'hui elle est entre de très bonnes mains.

« Commission de l'environnement »



« ÉLEVAGE DES MOUSTIQUES POUR LES NULS » PUBLIÉ AUX ÉDITIONS IDG BOOKS/HUNGRY MINDS EST ENFIN DISPONIBLE.

Force est de constater que les chauves-souris ne cessent de tourner en rond, la nuit tombée. Sans doute sont-elles à la recherche de leur met de prédilection : le moustique.

Or, il doit y en avoir de moins en moins (ndlr : à Béligneux) puisque ces pauvres bêtes sont maintenant d'une maigreur inquiétante. Aussi pour venir en aide à cette espèce protégée, la commune a décidé de prendre des mesures drastiques qui sont détaillées ci-après :

Pour commencer, la municipalité préconise de relancer l'élevage du moustique avec quelques conseils simples pour y parvenir :

- Conserver l'eau sale et stagnante dans les soucoupes des pots de fleurs ;
- Lorsqu'il pleut, laisser les jouets

des enfants dehors pour recueillir le maximum de pluie. Surtout ne pas vider l'eau ;

- Eviter de couvrir les récupérateurs d'eau de pluie et autres bidons bleus coupés ;
- Faire de même pour les piscines inutilisées en évitant de traiter l'eau avec du chlore ou de l'eau de javel ;
- Ne pas mettre de poissons ni de grenouilles dans votre bassin car ils dévoreraient les larves des moustiques ;

Rien ne sera possible sans votre aide ! Nous comptons sur vous pour favoriser la multiplication des moustiques et regarnir ainsi le garde à manger des chauves-souris !



Comme l'enquête menée par la Communauté de Communes (3CM) sur le service de gestion des déchets l'a rappelé, la mise en place d'une collecte en porte à porte des papiers et emballages a permis de faire diminuer de manière significative le volume de nos ordures ménagères – notre poubelle grise – qui une fois collectées, sont acheminées sur le site de la Tienne, sur la commune de Viriat, où elles font l'objet d'un traitement avant d'être enfouies. Réduire le volume de déchets que nous produisons est un impératif tant écologique qu'économique, les coûts de traitement ne faisant qu'augmenter.

Que pouvons-nous faire de plus ?

Un grand nombre de foyers sur notre territoire sont équipés d'un composteur, permettant d'enlever de la poubelle grise les biodéchets et de produire du compost qui viendra nourrir plantes vertes, fleurs et arbustes. Chacun d'entre nous ne dispose cependant pas d'un jardin permettant la mise en place d'un composteur, ou plus simplement ne souhaite pas s'équiper car ne saurait quoi faire du compost.

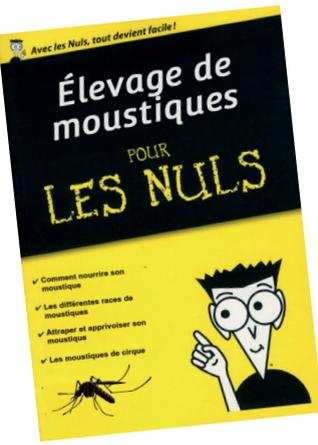
Si vous êtes dans ce cas, une solution s'offre à vous : les bornes à compost.

Celles-ci ont fait leur apparition sur quelques communes de la 3CM en 2024, dont Béligneux. Elles permettent de venir déposer les restes alimentaires que l'on aura au préalable mis de côté dans un bio-seau - petit récipient trouvant sa place dans la cuisine. Ces bornes font l'objet d'une collecte par les services de la 3CM qui acheminent ces biodéchets dans un centre de production de compost agréé, situé sur la commune de Anthon. Le compost produit sur ce site est ensuite utilisé comme fertilisant par les exploitants agricoles du secteur. Le coût de ce service pour la collectivité est moindre que celui des ordures ménagères. En d'autres termes, en mettant nos déchets alimentaires dans une borne à compost plutôt que dans la poubelle grise, nous contribuons à contenir l'augmentation du coût global de traitement des déchets, tout en œuvrant à la préservation de notre planète. Un geste pour l'environnement et pour notre porte-monnaie.

Comment s'équiper ?

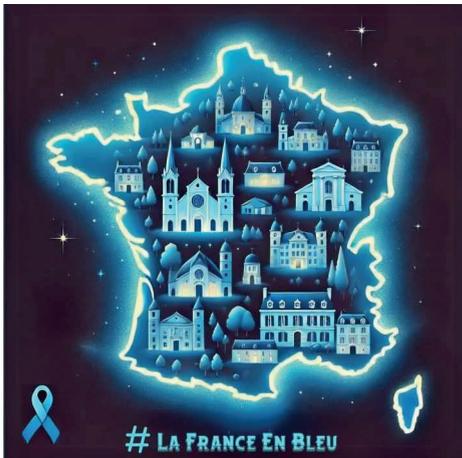
L'accès aux bornes à compost est gratuit mais il est nominatif. En vous inscrivant sur le site internet de la 3CM, vous recevrez un badge électronique permettant l'ouverture de la borne pour y déposer vos biodéchets, un bio-seau ainsi qu'un ensemble de sacs papier.

Pour en savoir plus : www.3cm.fr ou <https://www.3cm.fr/19876-demander-l-acces-aux-bornes-a-compost.htm>



Nous vous livrons ici en avant-première, un extrait de cet opuscule paru le 1er avril 2025

FIBROMYALGIE



La fibromyalgie est souvent méconnue et incomprise, ce qui laisse beaucoup de malades isolés et sans reconnaissance.

Le 12 mai prochain, la Journée Mondiale de la Fibromyalgie sera célébrée, une opportunité essentielle pour sensibiliser le public à cette maladie qui affecte notre qualité de vie.

La municipalité de Bèlignéux s'associe à cette action qui symbolise la solidarité envers ceux qui souffrent de la fibromyalgie afin de rendre visible une souffrance souvent invisible.

Afin de montrer son engagement dans une initiative de santé publique nationale et mondiale, la municipalité affichera une seule communication sur ses panneaux le 12 mai : "la France en Bleu".

Pour en savoir plus sur la maladie et découvrir l'association pour trouver soutien, conseils et entraide : <http://fibromyalgies.fr>

VOYAGE ACVG



visite du site de Hartmannswillerkopf, nuit dans un hôtel strasbourgeois après visite de la ville en bateau mouche. La journée du mercredi est consacrée à la visite du Struthof et du mémorial de Sigolsheim.

Départ en milieu d'après-midi après la visite d'une cave à Eguisheim, village classé parmi les beaux villages de France.

Dans ce cadre, l'ACVG de Bèlignéux offre la gratuité du voyage à quatre enfants de la commune qui seront encadrés et véhiculés par le Vice-président de la section de l'ACVG de Bèlignéux.

Les volontaires -grands et petits- pour ce voyage doivent se faire connaître avant le 31 mai 2025 auprès de Monsieur André BERNARD, Président de la section ACVG de Bèlignéux.

L'Union Fédérale des Combattants et Victimes de guerre de Bourg en Bresse organise un voyage mémoriel au STRUTHOF (Alsace) les 8 et 9 juillet 2025.

L'association des CVG de Bèlignéux dispose de 10 places selon les conditions suivantes : départ en autocar de Bourg en Bresse le mardi 8 juillet à 05h30 et retour le mercredi 9 juillet vers 21h30. Pour 150€, ce voyage comporte la

CINÉ PLEIN AIR EDITION 2025

Retenez bien votre vendredi soir 23 mai !!

La commission jeunes vous propose sa nouvelle édition Ciné Plein Air Avec en plus, cette année, un food truck pour le salé et boissons sans alcool ... le Sou des écoles pour le sucré et les bières Le tout avec une première partie dansante en attendant la nuit avec nos danseuses Tahitiennes ! La soirée va être rythmée ! Alors notez la vite sur votre agenda !!



À NOTER DANS VOS AGENDAS

MAI

- 08 COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE À 11H00 PLACE DE LA GRANDE HERMIÈRE
- 15 CONCERT À L'ÉGLISE ST PIERRE ORGANISÉ PAR DECYBELS 20H00
- 17 NUIT DES MUSÉES ORGANISÉE PAR BÉLIGNÉUX HISTOIRE ET CULTURE
- 22 COUPE DES VÉTÉRANS ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DE BOULE LYONNAISE DE BÉLIGNÉUX
- 23 CINÉ PLEIN AIR ORGANISÉ PAR LA COMMISSION JEUNES DÈS 19H00 AVEC LES DANSEUSES TAHITIENNES ET PROJECTION À 21H

JUIN

- 08 JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE
- 14 LE MATIN CHALLENGE GOUAS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DE BOULE LYONNAISES DE BÉLIGNÉUX 19H30 - SPECTACLE DES CONTES EN CÔTIÈRE QUI SE DÉROULERA À L'ÉCOLE DE BÉLIGNÉUX
- 18 COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE
- 20 LE BAL DE PROMO DES CM2 (À LA SALLE DES FÊTES)
- 27 KERMESSE ORGANISÉE PAR LE SOU DES ECOLES
- 28 FESTIVAL MUSICAL ORGANISÉ PAR DES SONS ET DES SENS

JUILLET

- 12 LE CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DE BOULE LYONNAISES DE BÉLIGNÉUX
- 14 FÊTE NATIONALE



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe Ferrand - RÉDACTION : Françoise Gachon et les commissions communales - CRÉDIT PHOTOS : Philippe Rémond référent photos municipalité - MISE EN PAGE : AF Communication (26).

MAIRIE DE BÉLIGNÉUX 04 72 25 30 70 - mairie@ville-beligneux.fr

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO DES BRÈVES vous trouverez un bilan sur notre politique enfance